



# Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Identifier les risques professionnels de votre entreprise, les hiérarchiser et proposer des mesures d'amélioration dans le cadre du plan d'action de votre DUERP.

### OBJECTIFS :

- 1/ Connaître les bases de la réglementation en matière de prévention
- 2/ Identifier et évaluer les risques professionnels
- 3/ Savoir prioriser les actions et mener un plan d'action

### PUBLIC :

Toute personne ayant un rôle dans la prévention des risques, service santé sécurité, RH, membres du CSE.



**Durée :** 1 jour  
(7 heures)



**Tarif :** Consulter  
notre calendrier

### PREREQUIS :

Aucun prérequis.



### PROGRAMME :

#### Le contexte réglementaire (1h) :

- Les obligations générales de l'employeur,
- Les principes généraux de prévention,
- L'évaluation des risques et le document unique : objectifs et exigences,
- Les sanctions.

#### L'évaluation des risques et le document unique (3h) :

- Notions de base : danger, risque, prévention ...
- Typologie des risques,
- Nouveautés loi santé 2021.

#### Le document unique comme outil de prévention (2h) :

- Démarche générale : les différentes étapes et les conditions de réussite,
- Méthodologie d'évaluation - présentation de la méthode d'évaluation de l'entreprise,
- Rédaction du document unique Elaboration et suivi d'un plan d'action,
- Amélioration continue,
- Communication auprès des salariés.

#### Mise en application par des cas pratiques en groupe (1h).

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et exercices avec échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique.

#### Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.